



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU SAMEDI 17 JUIN 2023 AU GROUPAMA STADIUM

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en saluant la présence de :

- Marino FACCIOLI, représentant de l'OLYMPIQUE LYONNAIS
- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Dominique DRESCOT, membres du Conseil de Ligue
- Les Présidents ou Représentants de nos Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Les membres honoraires de la Ligue et du District
- Les membres du Comité Directeur, les cinq Présidents de Groupement et les salariés du District
- Les partenaires du District, les membres du Club des 1000 et la presse
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de rentrer dans l'ordre du jour de la réunion, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés et plus particulièrement pour Juste FONTAINE, ancien international Français, Claude SIMONEST, Président de la FFF de 1994 à 2005, Michel LUC, membre honoraire de notre District, Melvin BORDI, Jeune Arbitre de notre District représentant le Club de SUD AZERGUES FOOT, Abdelhafidh BOURAHLA, JS IRIGNY, Nicolas CHAVEROT, FC TARARE, Marcel MARTIN, FC TARARE, Lucette RAIMPAULT, FC CROIX ROUSSE, Armand YAGHLIAN, Président d'Honneur AS MANISSIEUX ST PRIEST, ou qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement.

Monsieur Marino FACCIOLI, représentant de l'OLYMPIQUE LYONNAIS

« Bonjour à tous,

Aujourd'hui c'est en qualité de Secrétaire Général de l'Association que je vous accueille dans ce magnifique complexe. Un certain nombre d'entre vous le connait pour avoir assisté aux matchs de l'OLYMPIQUE LYONNAIS.

Je ne vais pas être très très long parce que vous avez un ordre du jour très chargé et moi j'ai d'autres missions qui m'obligent à partir très vite, je dois accompagner mon petit-fils qui est ramasseur de balles au tournoi de tennis de Lyon.

Donc je vais vous souhaiter de très bons travaux, bonne journée à tous. »

Monsieur Dominique DRESCOT, représentant de la Ligue Auvergne Rhône de Football

« Bonjour à toutes, bonjour à tous,

J'ai en charge de représenter Pascal PARENT, Président de la Ligue, et vous dire quelques mots de la LAURAFOOT, deuxième Ligue de France, 266 000 licenciés et 11 Districts. C'est une énorme machine à tous les niveaux. Dernièrement le groupe de travail FACE a été créé et animé par le Président du District de la Savoie pour travailler sur les Clubs éloignés.

On essaie de gérer au mieux possible les finances de la Ligue. Votre Président a mis à l'ordre du jour le cautionnement pour la Ligue que l'on verra donc plus tard.

On travaille également sur le recrutement des Arbitres après être passé par une période difficile l'année dernière.



Au niveau des Educateurs, de nouvelles formations vont être mises en place.

Pour terminer je voudrais vous alerter par ce qu'il se passe autour des terrains. En ce moment cela prend des proportions regrettables. L'attitude des parents autour des terrains devient problématique. C'est à vous dans les Clubs de canaliser ces gens-là. A Marseille, la semaine dernière, un éducateur U11 a été poignardé par un parent car il n'avait pas pris son fils dans l'équipe ! Je pense que si petit à petit nous ne faisons pas quelque chose tous ensemble nous allons perdre notre foot.

Voilà je ne serais pas plus long.

Merci. »

Arsène MEYER déclare officiellement ouverte l'Assemblée Générale et met fin à l'émargement des Clubs.

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER

« Chers amis,

Le Groupama Stadium peut contenir 59 116 spectateurs, c'est ce qu'il faut pour nos 59 223 licenciés. C'est un clin d'œil du monde amateur vers le monde « pro » que d'organiser notre AG dans ce lieu.

C'est une première puisque nous n'avons jamais été à l'OL pour une de nos AG. Maintenant c'est chose faite. Certes, nous sommes ici dans un lieu privé ce qui explique que cette AG n'est pas comme les autres :

- Exceptionnellement notre AG sera plus courte (environ 2h30)
- Sans pause pour des questions de logistique
- Ceux qui ont réservé le repas se retrouveront dans la salle à l'étage
- Il n'y aura également pas d'apéritif car nous sommes pris par le temps. En effet, nous avons la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Féminines dès 14 h 00 qui opposera SUD LYONNAIS 2013 à COLOMBIER SATOLAS, puis le soir à 18 h 30, il y aura la Finale de la Coupe de Lyon et du Rhône Seniors qui opposera l'OLYMPIQUE DE BELLEROUCHE au SPORTING NORD ISERE. Pourquoi un tel écart dans le temps, tout simplement car nous avons que deux vestiaires et qu'il faut les nettoyer entre les deux matchs.

Mon discours cette fois-ci sera plus court. Je voudrai simplement revenir sur les principaux événements de cette année.

Tout d'abord c'est une année record en nombre de licenciés puisque nous dépassons d'environ 3 800 licences le chiffre le plus haut connu. Cela représente 6% d'augmentation par rapport à n-1 contre 4% au niveau de la Ligue et un peu moins de 3.80% au niveau de la Fédération.

Nous progressons dans toutes les catégories avec un record historique en 14/15 et 16/17 avec +12%.

Les licences dirigeants et volontaires continuent à évoluer et nous renouvellerons en 2023/2024 les opérations d'encouragements.

Nos clubs ont continué à se structurer et c'est tant mieux.

Ces bons résultats sont le fruit de votre travail et nous tenons à vous en féliciter.

Nous serons avec vous la saison prochaine, et nous interviendrons avec la Commission Technique pour ne pas oublier certains secteurs. Nous avons un rôle à jouer, nous ne devons pas laisser tomber un Club qui est en difficultés. Nous avons aussi un rôle pour aider les Clubs qui souhaitent se relancer.

Cette saison a également été marquée par un renouveau dans la Formation, secteur animé par Bernard COURRIER et les bénévoles qui l'entourent. Nous avons voulu aller dans les Clubs. Il n'y a rien de tel qu'une formation dans votre Club pour s'améliorer. Nous avons également fait une réunion des jeunes Présidents nouvellement élus ici même au Groupama Stadium. Cela a certes un cout, mais on s'y retrouve en terme de qualité.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Nos réunions sécurité organisées par la PSEM et sa Présidente Martine GRANOTTIER ont été très suivies. Pour la saison prochaine, ces réunions seront décentralisés pour être plus proche de vous.

Les Groupements ont continué leur travail important pour notre Football d'Animation. Avec la Commission Technique on s'est rendu compte que nous avons mis des frontières aux Groupements, bien sûr qu'il y en a, mais il y a quand même quelques Clubs parmi vous, cinq, qui ont plus de 1 000 licenciés et nous devons en tenir compte. Donc cela veut dire que dans certains Clubs nous avons parfois 10, 12, 15 équipes dans la même catégorie et qui joue tout le temps l'un contre l'autre. Donc on réfléchit pour changer cela.

Les championnats et compétitions gérés par Lakhdar travaillent pour moderniser nos championnats et nos calendriers. Je regrette toutefois que ces réunions organisées notamment pour les calendriers nous n'ayons que trop peu de représentants de Club. J'espère que je serais entendu.

Le Futsal continue sa progression et nous soutiendrons notamment le championnat Futsal Féminin que nous avons lancé. Nous avons aujourd'hui une dizaine d'équipes. L'objectif étant d'arriver à 12 équipes pour avoir un vrai championnat D1. Nous sommes là aussi dans les premiers de France et il faut que l'on continue à démontrer que nous sommes les leader.

Pour les filles nous avons un petit peu de retard par rapport à ce que nous avons imaginé. On voit bien qu'il y a un véritable potentiel, notamment si je me réfère à la 11^e fête départementale des Féminines de cette année. Cette fête a été une belle réussite et je remercie Lydie DI RIENZO et son équipe pour le travail effectué.

Les arbitres : notre Commission de l'Arbitrage a réussi à revenir à la hauteur des 530 Arbitres. L'objectif étant de revenir à 560, 580 Arbitres. Nous avons enfin cassé la fameuse spirale descendante après le COVID. Je profite de cette occasion pour sensibiliser tous les clubs sur le statut de l'arbitrage pour ne pas se trouver en défaut en fin de saison.

Pour ceux qui ont un muté supplémentaire nous vous rappelons que vous devez obligatoirement nous écrire pour connaître quelle équipe bénéficie de ce muté supplémentaire. Si vous n'écrivez pas, vous perdrez cet avantage.

Pour cette partie, je terminerai par la réussite de notre JND à l'académie de Meyzieu et je remercie les groupements, les salariés, la commission technique et les bénévoles pour le travail effectué.

Sur un autre sujet je voudrai féliciter ces équipes qui gravissent un échelon. Je ne ferai pas toutes les divisions de nos championnats de District car cela est paru dans le PV de cette semaine.

Si je commence par le sommet de la pyramide nous avons les montées suivantes :

- N2 - GOAL FC en National 1
- R1 - CHASSIEU DECINES en National 3
- R2 - ST GENIS LAVAL et ST CYR AU MONT D'OR en R1
- R3 - AMPLEPUIS, ES TRINITE, CHAPONNAY MARENNES et SPORTING NORD ISERE en R2
- U20 R1 - GOAL FC qui a fini 1er en U20 R1 montent en Seniors R3
- U20 R2 - FC VILLEFRANCHE en U20 R1
- U18 R1 - AS ST PRIEST, s'ils gagnent le barrage, monteraient en CN U19
- U18 R2 - DOMTAC montent en U18 R1
- U16 Poule Avenir - DOMTAC ou ST PRIEST ??
- U16 Poule Promotion - FC VILLEFRANCHE ??
- U16 R2 - AS MONTCHAT montent en U16 R1
- U15 R1 Niveau A - 1er de poule l'OL
- U15 R1 Niveau B - 1er de poule le FC VILLEFRANCHE
- U15 R2 - MILLERY VOURLES montent en U15 R1

En Féminines :

- Féminines Seniors R1 - OL 2 montent en D3 ?
- Féminines Seniors R2 - ES GENAS montent en R1



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

- Féminines U18 R2 - FC VILLEFRANCHE montent en U18 R1

En Futsal :

- Futsal D2 - GOAL FC montent en D1
- Futsal R2 - FUTSAL CIVRIEUX montent en R1

Par contre il me semble important de souligner les belles performances de FC GOAL qui montent en National et FC GOAL FUTSAL qui accèdent à la D1 Nationale.

Pour terminer je regrette que nous ayons exclu plusieurs équipes soit parce qu'elles ont eu 8 cartons rouges, soit parce qu'elles ont eu un comportement indigne, soit parce qu'elles ont agressé un Arbitre ce qui est tout à fait inacceptable.

J'ai publié une note sur ces sujets avec des mesures plus draconiennes. Je verrai avec mon Comité Directeur si on renouvelle l'augmentation des sanctions.

Enfin, concernant les vœux que vous allez voir tout à l'heure ils ne sont pas nombreux. Nous aurons toutefois à voter en AG Extraordinaire les nouveaux Statuts proposés par un groupe de travail et approuvés par les services juridiques de la FFF.

Nous aurons aussi à voter le budget 2023/2024 qui sera présenté par nos Trésoriers.

Voilà tout est dit ou presque.

En attendant je vous souhaite à toutes et à tous de belles vacances. Revenez en forme et motivé pour que l'aventure du District puisse continuer.

Merci pour votre écoute. »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

Total des Clubs convoqués : 193 Clubs

Total des Clubs présents : 155 Clubs

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 19/11/22 à ALBIGNY SUR SAONE

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à l'unanimité moins une abstention

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Modifications des Statuts du District de Lyon et du Rhône de Football

TITRE III - FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

...

ARTICLE 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

...

3. REPRÉSENTANTS DES CLUBS

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, âgée de 18 ans au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Un représentant de Club ne pourra représenter que le club dans lequel il est licencié pour la saison en cours, lors d'une Assemblée Générale.

...



ARTICLE 13 - COMITÉ DIRECTEUR

1. COMPOSITION

Le Comité Directeur est composé de vingt-cinq (28) membres dont :

- 23 (vingt-trois) membres élus par un scrutin de liste bloquée comprenant au moins :

- un arbitre répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.a),
- un éducateur répondant aux critères d'éligibilité du 13.2.2.b),
- un médecin,

- 5 (Cinq) Présidents de groupements, élus individuellement par les clubs appartenant au groupement concerné, ces 5 membres seront élus au moins 3 mois avant l'AG du District (voir paragraphe article 13 paragraphe 2.2 C).

Le total de ces 28 membres devra obligatoirement respecter une représentation d'au moins 25 % d'homme ou de femme, soit 7 membres). Cela nécessitera une adaptation de la composition de la liste des 23 membres élus lors de l'AG électorale en fonction de la représentation de chaque sexe des 5 Présidents des groupements préalablement élus.

Pour exemple :

Si 5 Femmes ou Hommes sont élus comme Présidents de Groupement, il faudra que la liste bloquée soit composée de 2 Femmes ou 2 Hommes.

Si 3 Femmes ou Hommes sont élus comme Présidents de Groupement, il faudra que la liste bloquée soit composée de 4 Femmes ou de 4 Hommes.

Assistent également aux délibérations du Comité Directeur avec voix consultative :

- le/la Directeur(trice) du District,
- le Directeur Technique Départemental ou le Conseiller Technique Départemental Coordonnateur, le Conseiller Technique Départemental en Arbitrage,
- toute personne dont l'expertise est requise.

2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

2.2. Conditions particulières d'éligibilité

c) Les Présidents de Groupement

Les 5 Présidents de Groupement seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le Groupement qu'ils représenteront. Cette élection devra être organisée entre 6 (six) mois et 3 (trois) mois avant l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du DLR. Si aucun des candidats en lice n'obtient 50 % le jour de l'AG de Groupement, il sera procédé le même jour à un second tour avec les deux candidats ayant le plus de voix au premier tour, ce pour désigner le Président du Groupement.

Cette élection sera organisée par le District qui convoquera en AG de Groupement, au plus tard un mois avant la date de l'Election du Président de Groupement. La liste des clubs par Groupement devra être adoptée en AG de District, dans l'année qui précède l'Election. C'est la commission Electorale qui aura la charge de la surveillance et du bon déroulement de cette Election.

Les candidats devront adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, leur lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'AG de Groupement.

IMPORTANT

Les Mandats des Présidents de Groupement, et les membres du Comité Directeur élus par liste débiteront 15 jours après l'élection de l'AG du District.

...



ARTICLE 15 - PRÉSIDENT

1. MODALITÉS D'ÉLECTION

Le Président du District est le candidat s'étant présenté en qualité de tête de liste de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages exprimés lors de l'Assemblée Générale électorale.

En cas d'indisponibilité temporaire du Président, le Président Délégué ou à défaut un membre du Comité Directeur désigné par ledit Comité assure l'intérim.

En cas de vacance du poste de Président, le Comité Directeur procède à l'élection, au scrutin secret, d'un de ses membres, qui sera chargé d'exercer provisoirement les fonctions présidentielles. L'élection d'un nouveau Président doit ensuite intervenir au cours de la plus proche Assemblée Générale.

Il est choisi, sur proposition du Comité Directeur, parmi les membres de ce dernier puis est élu par l'Assemblée Générale, par vote secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés. Si la personne candidate n'obtient pas cette majorité absolue, le Comité Directeur propose un nouveau candidat lors de l'Assemblée Générale suivante.

Le Président de Groupement en exercice, ne peut pas être candidat à la Présidence du District.

Dans le cas d'une démission, destitution, décès ou autres motifs du Président de Groupement, il sera organisé une nouvelle élection dans le groupement concerné et ce, dans les 3 mois.

Le comité Directeur assurera l'intérim de la Présidence de ce groupement, jusqu'à l'élection du successeur.

En cas d'élection du Président du District au poste de Président de la Ligue ou Président Délégué de Ligue, celui-ci sera considéré comme démissionnaire de son poste de Président de District.

La révocation du Comité Directeur entraîne la démission d'office du Président du District.

...

ARTICLE 16 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité Directeur, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District.

Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus :

L'élection des Présidents de Groupement (membres de droit du Comité Directeur du DLR).

L'élection des membres du Comité Directeur par liste.

Elle a compétence pour :

- se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ;
- accéder à tout moment au bureau de vote ;
- adresser au Comité Directeur tout conseil et toute observations relatives au respect des dispositions statutaires.
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats.

...

Vote de l'AG pour l'approbation de ces statuts : approuvé à l'unanimité moins une abstention

Fermeture de l'Assemblée Générale Extraordinaire et réouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

Information : caution financière pour la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

Le Président Arsène MEYER : « Comme vous le savez la Ligue a beaucoup investi à Tola Vologe lorsque nous avons repris le site. Pour des questions de sécurité financière il avait été décidé à l'époque de faire un emprunt bien sûr, mais



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

surtout de ne pas faire tous les travaux en même temps. D'attendre un petit peu et notamment d'attendre pour créer deux salles. La première que l'on pourrait appeler salle de conférence, salle de réunion et qui pourra contenir au moins 300 personnes. On pourra très bien imaginer un jour faire notre AG dans cette salle. Elle sera contiguë à l'un des terrains dans l'espace Tola Vologe. Cet investissement est d'environ 2 200 000 €, ce n'est pas une petite somme, c'est pour cela qu'il fallu attendre jusqu'à aujourd'hui. Et là, la Ligue a été confronté à un problème de date car le permis de construire était à échéance, donc soit on faisait soit on ne faisait pas. Donc il fallu aller très vite. Nous avons décidé au Comité Directeur de Ligue de faire cet investissement et de faire l'emprunt qui va avec. Il y a une deuxième salle de prévue. On négocie actuellement avec les entrepreneurs pour faire une salle Foot5, la Ligue conjointement avec le District. Mais ça nous reviendrons vers vous plus tard car nous en sommes qu'à l'étude.

Donc si on revient à la salle de conférence, donc 2 200 000 € on aurait pu faire aussi une partie emprunt et une partie hypothèque mais on a passé l'âge des hypothèques. Les cautions bancaires sont un peu compliquées. Nous avons donc eu l'idée que les Districts se portent caution à une certaine hauteur car nous avons tous des fonds propres. Donc pour faire simple nous, le District de Lyon et du Rhône, allons cautionner à hauteur de 300 000 €, d'autres Districts peuvent mettre d'autres sommes ce qui nous fait arriver à un total de 1 200 000 €. Cela dégage déjà des contraintes. Cette caution que nous aurons auprès de la Ligue est seulement un bout de papier et qui est rémunérée à hauteur de 1.5 % soit 4 500 €.

Donc c'est du ressort du Comité Directeur, ce que nous avons fait dans l'urgence et qui l'a approuvé à l'unanimité mais il me semblait également important de vous en faire part, même de vous faire voter, même si cela a déjà été décidé. D'ailleurs les travaux de cette salle ont déjà commencés et devrait être livrée vers le mois de décembre. »

Vote de l'AG pour la caution financière : approuvé à la majorité moins 13 abstentions et 3 contres.

Quizz

Bernard COURRIER propose un quizz avec les questions suivantes.

Qui peut rester sur le terrain lors d'une séance de tirs au but, en plus des 3 arbitres ?

Possibilité de réponses :

- Seulement les joueurs autorisés
- Les joueurs et les remplaçants
- Tous les joueurs et les entraîneurs

Bonne réponse : seulement les joueurs autorisés (règlements sportifs DLR Article 33)

Combien de journées joker peut utiliser un Club ?

Possibilité de réponses :

- Une
- Deux
- Trois

Bonne réponse : une (règlements sportifs DLR Article 6.08)

Combien de temps maximum y a-t-il pour retirer une réserve confirmée ?

Possibilité de réponses :

- 8 jours
- 15 jours
- 20 jours

Bonne réponse : impossible de la retirer (FFF article 186)

Avant quelle date faut-il déposer une demande de changement de nom de Club auprès de la FFF ?

Possibilité de réponses :

- 1er avril
- 1er mai



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

- 1er juin

Bonne réponse : 1er juin (FFF article 36)

En cas d'absence de l'arbitre lors d'un match de coupe du DLR, qui doit arbitrer ?

Possibilité de réponses :

- Un membre du Club visiteur
- Un membre du Club recevant
- Tirage au sort entre les 2

Bonne réponse : tirage au sort entre les 2 (règlements Coupes du DLR article 14)

De plus, Bernard COURRIER donne différentes informations :

- Engagements saison 2023/2024
- Couleur de maillots à saisir sur Footclubs
- Modification des horaires de match
- Huis clos
- Différence entre match remis et à rejouer
- Ententes et inactivités à saisir dans le vie du Club sur Footclubs

Présentation du Budget prévisionnel 2023/2024 - Messieurs Patrick PINTI et Franck BALANDRAS (Trésoriers du District)

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de clubs, Bonjour à tous

Ce rapport vous est destiné pour vous permettre de prendre connaissance des prévisions de notre activité, que nous prévoyons pour la saison prochaine, mais avant de commencer, nous tenons à vous remercier pour votre nombreuse présence à notre Assemblée Générale d'été.

Comme vous a indiqué notre Président Arsène MEYER, c'est l'année des records pour notre district avec 59 000 licenciés c'est le résultat du travail de tous les clubs et leurs bénévoles, du District de Lyon et du Rhône et de la Ligue AURA, sachez que grâce à vous tous et nous tous c'est avec fierté que nous représentons le premier District de France (hors Alsace).

Nous tenons également à remercier l'ensemble des commissions, le Comité Directeur et les salariés de notre District pour leurs implications et leurs travaux merci à tous les bénévoles pour ce travail dans l'ombre mais au combien important.

Sous cette euphorie raisonnée, nous avons essayer de lancer des projections de budget prévisionnel avec pour objectif de rechercher l'équilibre entre nos charges et nos produits en constante progression, nous avons choisi le nombre de 58000 licenciés pour établir le budget prévisionnel pour la saison 2023/2024.

Nous allons débiter la présentation de notre prévisionnel en essayant d'être le plus précis possible, notre objectif étant de rendre attrayante la présentation des budgets en souhaitant ne pas être soporifique.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023-2024	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	792 265	53,4%
CONSOMMATIONS	23 000	1,6%
GROUPEMENTS	12 000	0,8%
SERVICES EXTERIEURS	127 700	8,6%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	416 300	28,1%
IMPOTS	17 000	1,1%
DOT. AMORTISSEMENTS ET PROV.	94 535	6,4%
TOTAL DES CHARGES	1 482 800	100%



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Ce n'est pas une surprise les Frais de Personnel et les Autres services extérieurs représentent respectivement 53.4% et 28.1% du total des charges

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2023-2024	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	820 700	55,3%
GROUPEMENTS	44 500	3,0%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	554 000	37,4%
ENGAGEMENTS	58 600	4,0%
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	0,3%
PRODUITS FINANCIERS	0	0,0%
TOTAL DES PRODUITS	1 482 800	100%

Pas plus de surprise, les prestations pour 55.3% et les subventions de fonctionnement pour 37.4% sont les deux postes les plus importants

COMPARATIF GLOBAL DES CHARGES DU DISTRICT

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
REMUNERATIONS	420 000	525 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	235 140	267 265
CONSOMMATIONS	22 000	23 000
GROUPEMENTS	12 000	12 000
SERVICES EXTERIEURS	149 500	127 700
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	530 090	416 300
IMPOTS ET DIVERS	17 000	17 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	70 910	94 535
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	0	0
TOTAL DES CHARGES	1 456 640	1 482 800

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 1.74%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 58000 licenciés.

Progression des frais et charges sociales de personnel compensée par la baisse des services et autres services extérieurs

Nous poursuivons la présentation avec le détail des charges et des produits.

LES FRAIS DE PERSONNEL SALARIE

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
SALAIRES BRUTS	420 000	525 000
AUTRES REMUNERATIONS	10 500	13 000
MISE A DISPOSITION LAuRAFoot	0	0
TOTAL DES REMUNERATIONS	430 500	538 000

Progression des salaires bruts liés à l'embauche de deux salariés supplémentaires sur l'exercice 2023/2024 mais aussi des augmentations de salaires prévues dans la convention collective.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES CHARGES SUR SALAIRES ET FRAIS DE FORMATION

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
TAXE SUR LES SALAIRES	24 780	30 975
URSSAF	133 140	133 350
APICIL	39 060	48 825
IONIS	1 200	1 050
ALLIANZ	9 660	12 075
AUTRES CHARGES + PROV 13 ^{ème} MOIS	16 800	27 990
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	224 640	254 265

Une progression des faits de Personnel entraînant mathématiquement une progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage

LES CONSOMMATIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
FOURNITURES NON STOCKEES	14 000	15 000
FOURNITURES STOCHEES	8 000	8 000
TOTAL DES CONSOMMATIONS	22 000	23 000

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF

Le changement du mode de chauffage au District nous a permis de réaliser des économies de consommation d'électricité malheureusement rendues invisibles par l'augmentation du prix des énergies, néanmoins cet investissement s'est avéré judicieux en ce qui concerne le confort mais aussi et surtout de limiter la consommation.

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
BEAUJOLAIS	2 000	2 000
BREVENNE	2 000	2 000
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 000
LYON METROPOLE	2 000	2 000
VALLEE DU RHONE	2 000	2 000
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	2 000	2 000
TOTAL DES GROUPEMENTS	12 000	12 000

Nous avons l'habitude de prévoir 2000€ de dépenses pour chaque groupement, donc rien ne change à ce jour, ils ont une bonne gestion de leurs dépenses respectives.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
LOCATIONS DIVERSES	22 000	4 200
ENTRETIEN ET REPARATIONS	12 000	12 000
MENAGE SIEGE	13 000	14 000
RAMASSAGE NICOLLIN	5 500	6 000
MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 000	5 000
PRIMES D'ASSURANCES	12 000	15 000
HONORAIRES DIVERS	12 000	12 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	30 000	33 000
HONORAIRES JURIDIQUES	12 000	3 500
AFFRANCHISSEMENTS	10 000	6 000
TELEPHONE	12 000	12 000
ALARME	3 000	3 000
SERVICES BANCAIRES	2 000	2 000
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	149 500	127 700

La révision de l'ensemble des contrats des prestataires de service a permis de réduire voir stabilisé les coûts.

Les locations diverses comprennent le matériel informatique dont nous avons totalement modifié le contrat afin d'opter pour l'achat du matériel plutôt que la location.

Baisse des honoraires juridiques, puisque nous transformons cette prestation en un poste de salarié.

Baisse importante du poste affranchissements, moins de courriers.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DEPENSES DIVERSES	6 000	8 000
CLUB DES 1000	3 000	4 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	2 400	1 800
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	2 000	9 000
RECOMPENSES FANIONS	10 000	14 000
FAIR PLAY	0	0
DISPOSITIF ETOILE	0	7 500
ANNUAIRE	17 000	0
DONS	2 000	2 000
MISSIONS	8 500	8 500
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	6 000	6 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	18 000	30 000
DEPLACEMENTS SALARIES	14 000	15 000
AG LIGUE	500	500
ANPDF - LFA - AE2F	2 000	4 000
FRAIS DE DELEGATIONS	8 000	5 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	14 500	12 000
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	12 000	8 000



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
COMMISSION FOOT ADAPTE	4 000	5 000
COUPE DLR SENIORS	42 000	45 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	52 450	54 000
COMMISSION TECHNIQUE	30 500	23 000
FORMATION ET STAGES	78 740	46 000
Participation DLR Formation de cadres	65 000	0
PAC + LABEL + PEF	6 000	2 000
SECTIONS SPORTIVES + MINIMES	29 500	15 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	8 000	0
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	1 500	2 000
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	3 000	2 000
COMMISSION MEDICALE	2 500	6 000
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	530 090	416 300

Baisse du montant global surtout liés aux postes :

Annuaire qui ne seront plus imprimés mais à télécharger, en effet le coût de l'imprimerie devenant exorbitant sans parler de réduire la fameuse empreinte carbone

Suppression de la participation DLR à la formation de cadres à la suite de la réforme des Formations par la FFF qui entraîne également la réduction du poste Formation et Stages.

Progression du poste réception, avec l'organisation de manifestations en direction des clubs et des partenaires.

LES IMPÔTS ET TAXES

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
TAXE FONCIERE	17 000	17 000
IMPOTS DIVERS	0	0
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	17 000	17 000

Stabilité de la Taxe Foncières

LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	70 910	89 535
DOTATIONS AUX PROVISIONS	0	5 000
TOTAL DES DOTATIONS	70 910	94 535

Progression du poste de dotations aux amortissements à la suite des différents investissements qui ont été réalisés au sein du District, chauffage, matériel informatique.

Tout en tenant compte des investissements antérieurs, constructions et véhicule

La dotation aux provisions concerne l'engagement retraite



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LE COMPARATIF GLOBAL DES COMPTES DE PRODUITS DU DISTRICT (FRANCK)

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
PRESTATIONS	819 040	820 700
GROUPEMENTS	46 500	44 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	526 500	554 000
ENGAGEMENTS	58 600	58 600
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	0	0
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0
TOTAL DES PRODUITS	1 456 640	1 482 800

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 1.74%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 58000 licenciés

Maintien des prestations et progression des subventions de fonctionnement liées à la progression des licenciés.

LE DETAIL DES PRESTATIONS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
DEPLACEMENTS IMPOTS	80 000	80 000
COTISATIONS	27 400	28 600
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	21 000	18 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	260 000	250 000
AUTRES AMENDES	78 900	87 900
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	5 000	5 000
RECLAMATIONS	20 000	12 000
ANNUAIRE DU DISTRICT	16 000	0
PUBLICITE ET MECENAT	81 500	100 000
FORMATIONS ET STAGES	183 740	150 000
ARBITRES	40 000	41 200
ANNUAIRE ELECTRONIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE	5 000	15 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	500	1 000
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL		32 000
TOTAL DES PRESTATIONS	819 040	820 700

Nous tablons sur le maintien de l'ensemble des amendes

Comme indiqué dans les charges, le poste annuaire est supprimé dans le poste des prestations et une partie du poste se retrouve sous la rubrique Annuaire électronique et assistance.

Nous continuons de développer le poste publicité et mécénat afin d'apporter des ressources à notre district.

Baisse du poste formations et stages faisant suite à la réforme des Formations compensée par la mise à disposition du personnel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
BEAUJOLAIS	8 300	8 500
BREVENNE	8 700	8 100
SAÔNE METROPOLE	9 200	8 300
LYON METROPOLE	9 900	8 900
VALLEE DU RHÔNE	10 400	10 700
TOTAL DES GROUPEMENTS	46 500	44 500

Nous connaissons la bonne gestion des groupements, un prévisionnel en légère baisse.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
RETROCESSION LICENCE	130 000	136 000
SUBVENTIONS FFF	20 000	34 000
SUBVENTION ANS	33 500	30 000
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	125 000	132 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	46 000	50 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	172 000	172 000
TOTAL DES SUBVENTIONS	526 500	554 000

En progression, plus de licences donc plus de rétrocession, notre progression de licenciés entraîne la hausse des subventions FFF et contrats d'objectifs, maintien des autres subventions.

Et hausse de la subvention Conseil Général et Métropole

Petit rappel, la subvention reversée aux districts sur la préformation des joueurs pros de moins de 23 ans au moment de la signature du premier contrat ou de l'indemnité de formation lors de la conclusion d'un contrat à l'étranger. Cette indemnité était distribuée aux districts ayant formé ces joueurs, elle est maintenant collectivisée et répartie forfaitairement entre tous les districts.

LES ENGAGEMENTS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
CLUBS LIBRES	35 400	36 100
FEMININES	4 200	4 300
FOOT ENTREPRISE	800	0
FOOT LOISIRS	8 000	8 000
FUTSAL	8 200	9 000
TOURNOIS	2 000	1 200
TOTAL DES ENGAGEMENTS	58 600	58 600

Nous tablons sur le maintien du total des engagements malgré la hausse des licenciés

Nous souhaitons une progression des engagements des Féminines et du Futsal matérialisée par une hausse du prévisionnel.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

LES AUTRES PODUITS

	PREVISIONNEL 2022-2023	PREVISIONNEL 2023-2024
REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
PRODUITS FINANCIERS	1 000	0
TOTAL AUTRES PRODUITS	6 000	5 000

Pour rappel les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale.

Maintien des transferts de charges et produits financier à zéro.

CONCLUSION

Notre objectif en tant que trésorier est de bâtir un prévisionnel qui soit le plus proche de la réalité et surtout qu'il soit à l'équilibre, il se doit d'être cohérent en tenant compte de l'ensemble des paramètres d'une saison de football et en souhaitant que tout se passe pour le mieux.

En effet, force est de constater que ces dernières saisons nous n'avons pas été épargnés par les éléments extérieurs, un virus, des conflits intérieurs et extérieurs des hausses des matières premières, une morosité ambiante.

Nous retrouver autours des stades dans la convivialité, le respect de l'adversaire, de nos co-équipiers, nos dirigeants, de notre institution et de nos arbitres étant un objectif peut être utopique mais tellement vital pour notre sport, notre Football.

Merci pour votre écoute et l'attention que vous avez porté sur notre présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023, nous vous souhaitons une très bonne fin d'Assemblée Générale. »

Vote de l'AG pour l'approbation du budget : approuvé à l'unanimité moins 4 abstentions

Présentation des tarifs 2023/2024

Tarifs 2023/2024 approuvé à l'unanimité par la Commission des Finances du 28 mars 2023 et validé par le Comité Directeur du 17 avril 2023.



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024	
CLUBS				
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS - FOOT ENTREPRISE)				
	Club de moins de 100 licenciés	70,00	IDEM	
	Clubs de 101 à 250 licenciés	80,00		
	Clubs de 251 à 500 licenciés	130,00		
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	250,00		
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	500,00		
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	60,00	70,00	
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	105,00	120,00	
	Assistance juridique et annuaire électronique		70,00	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	IDEM	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*		
ANNUAIRES				
	Clubs libres (2 exemp. obligatoires)	70,00		
	Foot diversifié (1 exemp. obligatoire)	55,00		
	Annuaire supplémentaire	25,00		
ENGAGEMENTS				
	Championnats			
	Seniors D1/D2	50,00	60,00	
	Seniors Autres séries	35,00	40,00	
	Jeunes D1/D2	20,00	IDEM	
	Jeunes Autres séries	10,00		
	Féminines Seniors (à 11 et à 8)	35,00		
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	15,00		
	U13 et U13F	10,00		
	U11 et U11F	10,00		
	U7/U9	5,00		
	Foot Loisirs à 11	35,00		
	Foot Loisirs à 8	35,00		
	Foot Entreprise à 11	35,00		
	Foot Entreprise à 8	35,00		
	Futsal D1/D2	50,00		60,00
	Futsal Autres séries	35,00		40,00
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	15,00		IDEM
	Pratique Jeunes Futsal U13	10,00		
	Pratique Jeunes Futsal U11	10,00		
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	5,00		
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18 - Nouvelle pratique valable 2 ans	10,00		
	Pratique Seniors Loisirs - Nouvelle pratique valable 2 ans	GRATUIT		
	Coupes			
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	50,00	IDEM	
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	50,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	25,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	25,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	25,00		
	Coupe de Groupement U13	15,00		
	Coupe VIAL (Féminine)	50,00		
	Coupe Loisirs	50,00		
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	50,00		



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	25,00	
	Coupe Bichard (Foot Entreprise)	50,00	
	Coupe Foot Entreprise à 8	25,00	
FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 94 €) 100 €	50,00	IDEM
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 123 €) 120 €	80,00	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160,00	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320,00	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320,00	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500,00	
	Coupes (District et Groupement)		
1) Seniors/Vétérans	16ème de finale et tours précédents	50,00	IDEM
U20/ Futsal Seniors	8ème de finale	80,00	
	1/4 de finale	100,00	
	1/2 finale	200,00	
	Finale	400,00	
2) U15/U17/U13	8ème de finale et tours précédents	50,00	
	1/4 de finale	80,00	
	1/2 finale	100,00	
	Finale	200,00	
3) Féminines Seniors	1/4 de finale et tours précédents	50,00	
	1/2 finale	80,00	
	Finale	200,00	
4) Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50,00	
	Forfait 1/2 finale et finale	100,00	
DISCIPLINE			
a) Joueur	AVERTISSEMENTS		
	Carton blanc	GRATUIT	IDEM
	1er avertissement	10,00	
	2ème avertissement	10,00	
	3ème avertissement (match ferme)	50,00	
	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	50,00	IDEM
	Récidive	60,00	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	60,00	
	Récidive	75,00	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	75,00	
	Récidive	100,00	
	Hors match	75,00	IDEM
	Récidive	100,00	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	10,00	IDEM
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	60,00	
	Récidive	100,00	
c) Foot à 11 et Futsal	CODE DISCIPLINAIRE		IDEM
	1er incident	250,00	
	2ème incident	500,00	
	3ème incident	1000,00	
d) Foot à effectif	1er incident	90,00	IDEM



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024	
réduit	2ème incident	170,00		
	3ème incident	300,00		
ADMINISTRATIF				
AMENDES				
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	120,00	IDEM	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	90,00		
	Non retour de documents administratifs	80,00		
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150,00		
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs	1ère année		30,00
		2ème année		60,00
		3ème année		100,00
		4ème année et plus		150,00
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15,00		
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20,00		
	Appui des réserves en Commission des Règlements et de l'Arbitrage	45,00		
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50,00		
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70,00		
	Participation d'un joueur suspendu à un match	75,00		
	Joueur non qualifié	60,00		
	Mauvaise police de terrain, autres...	120,00		
	Mauvaise tenue des supporters	120,00		
	Match joué sur terrain non classé	50,00		
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10,00		
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20,00		
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150,00		
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15,00		
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20,00		
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10,00		
	Absence de paiement à l'échéance réglementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50,00		
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50,00		
	Non paiement d'un officiel le jour de la rencontre	75,00		
	Fausse identité	600,00		
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entre les deux Clubs fautifs	500,00		
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre)	60,00		
	Absence aux réunions Prévention / Sécurité	20,00		
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20,00		
AMENDES GROUPEMENTS				
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5,00	IDEM	
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20,00		
	Forfait général Foot d'Animation	80,00		
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue en Foot d'Animation	50,00		
	Mauvaise destination feuille de match	10,00		
	Absence à AG de groupement	90,00		



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

TARIFS		2022/2023	2023/2024
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2,00	IDEM
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30,00	
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20,00	IDEM
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25,00	
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	
	Tournoi organisé sans homologation du District	150,00	
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200,00	
ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50,00	IDEM
	Non envoi rapport suite à carton rouge	25,00	
	Amende pour trop perçu	25,00	
	Amende pour trop perçu - Récidive	40,00	
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	100,00	
	Absence match avec observateur	50,00	
	Ecole d'Arbitrage (cours du soir) - Gratuit pour les Féminines	60,00	85,00
	Ecole d'Arbitrage (en externat) - Gratuit pour les Féminines	150,00	
	Stage FIA (frais annexes)		
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55,00	
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35,00	IDEM
BAREME KILOMETRIQUE			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,45	IDEM
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,45	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,45	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.



TARIFS DES NOUVELLES FORMATIONS D'EDUCATEURS - 2023/2024

	FORMATIONS	TARIFS 2023/2024
Formations dispensées par la Ligue	BMF	2 200 € *
	Diplôme Fédéral Responsable Ecole de Football	800 € *
	Diplôme Fédéral Coach Jeunes	675 € *
	Diplôme Fédéral Coach Seniors	650 € *
	Journée complémentaire (équivalence)	45 € *
Formations dispensées par le District	Certificats Fédéraux Initiateurs	Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF) Frais de dossier : 30 € Frais de repas : 40 € Total : 160 €
	Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité	Frais pédagogiques : 90 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 40 € Total : 140 €
	Certification CFI	Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF) Frais de dossier : 10 € Total : 30 €
	Certification ancien CFF et CFI spécialités	Frais pédagogiques : 60 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 20 € Total : 90 €
	Attestations fédérales	Frais pédagogiques : 45 € Frais de dossier : 10 € Frais de repas : 20 € Total : 75 €

* Subvention possible auprès du FAFA

Vote pour l'approbation des tarifs 2023/2024 : approuvé à la majorité moins 7 abstentions et 2 contres

Présentation de Nathalie BOUVARD et Lionel TOUZET, candidats à un poste de membre du Comité Directeur

Le Président Arsène MEYER propose à l'Assemblée Nathalie BOUVARD et Lionel TOUZET comme candidats aux deux postes vacants au sein du Comité Directeur. Ils se présentent devant l'Assemblée en quelques mots.

Vote de l'AG pour l'élection de Nathalie BOUVARD : élue à l'unanimité moins une abstention

Vote de l'AG pour l'élection de Lionel TOUZET : élu à l'unanimité

Approbation de la liste des délégués titulaires et suppléants du District de Lyon et du Rhône de Football aux Assemblées Générales de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football (valable jusqu'à ce qu'une autre AG du District de Lyon et du Rhône en désigne de nouveaux)

Bernard COURRIER – Bernard BOISSET – Laurent CHABAUD – Christian SCHEIWE – Serge GOURDAIN – Martine



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

GRANOTTIER – Patrick PINTI - Franck BALANDRAS – Roger ANDRE – Christian BERGER VACHON – Christian BOURLIOUX – Roland BROUAT – Lydie DI RIENZO – Annick DI STEFANO – Eric GRAU – Joseph INZIRILLO – Charlaïne LABROUSSE - Christophe MORCILLO – Christian NOVENT – Alain RODRIGUEZ – Lakhdar TOUATI – Marc BAYET – Jean François BLANCHARD – Simone BOISSET – Evelyne MONTEIL – Patrick NOYERIE – Charles CHERBLANC – Nathalie BOUVARD - Lionel TOUZET – Guy CASELLES – Alain BARBIER – Hocine KEROUANI – André TOLAZZI – Robert DI RIENZO – Yannis LEMCHEMA - Joël JARRY - Justin CANNIZZARO - Farid BEN FARAH - Patrick PRESTINI - Thierry BOLZE - Cécile GARCIA - Gérard MEI - Lucien SINA - Laurent CONSTANZA - Antoine MONTERO

Les Délégués titulaires seront désignés dans l'ordre du tableau en fonction de leur disponibilité et du nombre de Délégués fixés pour le District de Lyon et du Rhône.

Vote pour l'approbation de la liste des Délégués : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

Informations diverses

Le Président Arsène MEYER donne quelques informations diverses concernant :

- Les licences dématérialisées
- Trois licences obligatoires : Président, Secrétaire et Trésorier
- Rappel des réunions sécurité

Modifications des textes

Règlements généraux

ARTICLE 1 – AG / COMITE DIRECTEUR / BUREAU

...

Il n'est pas possible pour un même membre du Bureau de cumuler deux (2) postes différents au sein du Bureau.

Les Fonctions suivantes ne permettent pas de représenter un club, et d'avoir une licence dans un club :

Le Président du District

Le Président-Délégué du District

Le Président de la Commission d'appel disciplinaire et réglementaire

Le Président de la Commission de Discipline

Le Président de la Commission des Règlements

Le Président de la Commission des Compétitions

...

ARTICLE 4 – COMMISSIONS DU DISTRICT

...

3. GROUPEMENTS

Les Groupements Régionaux sont assimilés aux Commissions du District. Le District est divisé en 5 Groupements Régionaux : Beaujolais, Brévenne, Lyon-Métropole, Saône-Métropole et Vallée du Rhône, chargés notamment de l'organisation du football d'animation sur leur territoire. Le Comité Directeur décide du périmètre géographique des Groupements qui restent soumis au contrôle sportif, financier, administratif et réglementaire du District.

Les Présidents de Groupement sont élus pour un mandat de 4 ans. Le Président de Groupement ainsi désigné, devra former la commission nécessaire au bon fonctionnement de son Groupement et la soumettre au Comité Directeur le plus proche.

Chaque Groupement organise au moins une fois par saison une Assemblée Générale où sont tenus de Participer ou d'être représentés tous les clubs disposant d'au moins une équipe de football d'animation et, puisque les Groupements organisent une ou plusieurs coupes de Groupement, tous les clubs disposant d'au moins une équipe de jeunes ou seniors susceptible d'y participer.

...

Vote pour la modification des Règlements généraux : approuvé à l'unanimité – Application immédiate



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Examen des vœux

Vœu n°1 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Création d'une coupe U15F et U18F

Le développement du football féminin dans le DLR est en croissance positive, avec près de 4400 joueuses sur le territoire du Rhône et de la Métropole cette année.

Si cette masse permet aujourd'hui d'organiser des matchs de championnats intéressants, une seule coupe féminine existe actuellement : La Coupe Vial, s'adressant aux Séniors F.

Au vu de l'évolution des pratiques et nombres d'équipes aujourd'hui suffisantes, il est proposé de **créer deux nouvelles Coupes (sous réserve d'un engagement de 16 équipes minimum)** pour les féminines :

- Une coupe U15F
- Une coupe U18F

Les modalités d'organisation seront identiques aux Coupes Jeunes Garçons. Les deux coupes pourront se dérouler l'une après l'autre sur une même journée.

Vote pour la création d'une coupe U15F et U18F : approuvé à l'unanimité moins 1 abstention - Application saison 2023/2024

Vœu n°2 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Fête départementale & Obligation des équipes

Le DLR organise chaque année la Fête Départementale du Football Féminin, évènement festif visant à promouvoir la pratique du football féminin sur le territoire.

Les équipes U6F à U11F sont conviées (environ 400 joueuses sur des plateaux et Ateliers sportifs). Les équipes de ces catégories sont inscrites d'office et peuvent se désengager sur Footclubs avant le 31 mars de chaque année.

La date de la Fête Départementale est fixée lors de la réunion des calendriers et transmise en début de saison pour permettre aux équipes concernées de s'organiser.

Constatant que certains clubs ne se présentent pas le jour j, et afin d'éviter les remaniements complexes d'équipes de dernière minute, il est proposé de classer automatiquement l'équipe absente comme « Forfait Fête Départementale ». La création d'une ligne spécifique « Forfait Fête Départementale » d'un montant de 60 € deviendra effective sur les tarifs 2023/2024.

Vote pour l'application de forfait sur la fête départementale des Féminines : approuvé à la majorité moins 15 abstentions et 3 contres - Application saison 2023/2024

Vœu n°3 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Lutte contre le sexisme - Création d'un nouvel article

Le sexisme est le terreau du harcèlement sexuel et des agressions sexuelles. Il se cache souvent dans des gestes et remarques anodines du quotidien et se traduit dans les clubs ou sur les terrains par des agissements, des propos ou



comportements déplacés envers les hommes ou les femmes.

Pour rappel, l'article 9 des règlements disciplinaires sanctionne le sexisme à 10 matchs de suspension pour les joueurs/joueuses et 5 mois de suspension pour les entraîneurs, dirigeants, personnel médical.

Le DLR souhaite accentuer le message porté à toutes et tous pour lutter davantage contre le harcèlement sexuel. Il souhaite pénaliser les agissements, confronter les auteur/autrices à leur comportement, permettre enfin aux victimes de libérer leur parole et positionner fermement le DLR contre toute forme de sexisme (sur les terrains comme dans les clubs). Aussi, il est proposé d'ajouter un paragraphe spécifique sur cette cause dans le chapitre « Lutte contre la violence – Sanction disciplinaire » :

H) LUTTE CONTRE LE SEXISME

Pour rappel, les propos et/ou agissement sexistes sont sanctionnables par 10 matchs de suspension pour les joueurs/joueuses et 5 mois de suspension pour les entraîneurs, dirigeants, personnel médical. (cf Article 9 des règlements disciplinaires)

Le sexisme est grave. Il est le terreau du harcèlement et agressions sexuels. Il se cache dans des gestes et remarques anodines. Les victimes sont des hommes ou des femmes qui intériorisent et s'habituent progressivement à ces agissements, alors qu'ils/elles devraient au contraire les combattre.

Le DLR se positionne fermement contre toute forme de sexisme et condamne les propos, actes, gestes, comportements sexistes afin de libérer la parole des victimes.

Toute personne, quelque-soit son genre, peut donc saisir le DLR en cas d'agressions sexistes verbales et/ou physiques par simple saisine du DLR.

Les modalités et instruction des dossiers sont identiques à ceux exposés dans les chapitres 1 à 4 des règlements disciplinaires.

Vote pour la création d'un nouvel article « lutte contre le sexisme » : approuvé à la majorité moins 1 abstention et 1 contre - Application saison 2023/2024

Vœu n°4 - Présenté par la Commission Féminine

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Afin de continuer la structuration de nos offres de pratique et de garantir une qualité au niveau de l'encadrement des équipes féminines évoluant sur un niveau D1 ; nous souhaitons à l'image de ce qui est fait avec les garçons en Senior D1 ; U20 D1 ; U17 D1 et U15 D1 mettre en place des obligations d'encadrement.

La proposition :

Poule senior féminine D1 :

L'éducateur/trice de l'équipe doit être titulaire du CFF3 et d'une licence Educateur/trice Fédéral(e) ou du future CFI Séniors (Certificat fédéral Initiateur Seniors).

Présence obligatoire lors des matchs (inscrit sur la feuille de match).

Dérogations : elles sont étudiées et accordées par la Commission d'Encadrement Technique du District (sous-commission de la Commission Technique et des Jeunes). Le club qui sollicite une dérogation doit le faire par écrit 60 jours au plus tard après la première journée de championnat.

Dérogations pour le club : le club accédant en D1 peut être autorisé sur demande écrite auprès de la Commission technique et des jeunes du District à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un CFF3 ou CFI



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

Seniors si l'éducateur/trice qui a fait accéder son équipe reste l'éducateur/trice de celle-ci. Cette disposition n'est valable qu'une saison.

Il s'agit de mesures incitatives visant à un meilleur encadrement des équipes du DLR. Les éventuelles sanctions sont fixées par le Comité Directeur.

Vote pour les obligations des Clubs en Féminines Seniors D1 : approuvé à la majorité moins 13 abstentions et 3 contres - Année probatoire 2023/2024 sans sanctions et application 2024/2025

Vœu n°5 - Présenté par la Commission de Discipline

Vœu approuvé à l'unanimité par le Bureau du 30/05/23

Modifications du Règlement financier du DLR :

- Créer une amende pour match arrêté : 150 €
- Créer une amende pour mauvais comportement des licenciés : 120 € - Montant équivalent à l'amende actuelle pour mauvais comportement des supporters et mauvaise police des terrains
- Retirer la mention « autres ... » dans la catégorie Mauvaise police des terrains
- Mise en place d'une fourchette concernant l'amende pour mauvaise police des terrains en fonction de la gravité de 100 € à 300 € selon la gravité
- Créer une amende par point de pénalité retiré : 55 €
- Créer une amende pour l'absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission : 33 €

Vote pour la modification du Règlement financier : approuvé à la majorité moins 10 abstentions et 7 contres - Application saison 2023/2024

Vœu n°6 - SUD LYONNAIS FOOTBALL 2013

Avis favorable de la Commission des Coupes et du Comité Directeur du 22/05/23

Vœu visant à modifier légèrement le Règlement Sportif de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors Féminines (appelée Coupe Vial). Notre vœu de modification porte sur le point suivant :

« Aucune joueuse ayant participé à plus de cinq rencontres en Championnat National où Régional ne pourra participer à la Coupe de Lyon et du Rhône ».

A l'époque où ce point de règlement a été validé, il y avait de manière sûre un fort écart de niveau entre les équipes de niveaux régional et départemental.

Toutefois cet écart de niveau s'est fortement réduit ces dernières années, et ce point de règlement est extrêmement restrictif pour les équipes « Réserves » qui s'engagent sur la compétition. Du même coup les équipes « Réserves » s'engageant en Coupe Vial se retrouvent dans l'obligation d'aligner une équipe plus faible que lors des rencontres de championnat.

Cette compétition débutant au mois de décembre, tous les clubs de niveau régional ont déjà joué environ 8 rencontres de championnat régional, et plus pour les tours suivant de Coupe. Notre souhait n'est pas de créer un déséquilibre dans le niveau des équipes sur les rencontres de coupe en faisant participer une équipe qui n'aurait pas le visage d'une équipe de District.

Mais depuis plusieurs saisons, il nous est devenu très complexe d'arriver à trouver suffisamment de joueuses pour jouer les différents tours coupe à partir de fin janvier.

Il est très régulier que des joueuses n'ayant pas forcément le niveau régional soient appelées en tant que remplaçantes et aient 15 à 30 minutes de temps de jeu par match. Même si une rotation peut exister au niveau de ces joueuses nous nous retrouvons énormément contraints par cette restriction et cela nous amène à présenter une équipe moins compétitive que lors des rencontres de championnat départemental de notre équipe « Réserve ».

A titre d'exemple, à l'heure actuelle (début mai), nous nous retrouvons avec 6 joueuses qui ne sont pas du tout des cadres en équipe régionale et qui ont joué entre 6 et 9 rencontres avec un temps de jeu très réduit. Elles ne peuvent



PV SPECIAL ASSEMBLEE GENERALE 25/11/23

plus participer à cette compétition de niveau départemental alors qu'elles ont joué plus de matchs en équipe Départementale.

Ne serait-il pas possible de modifier ce point de règlement afin que ce dernier soit le même que pour les championnats Séniors Féminins ?

A savoir, l'Article 10.B des règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône :

1. Clubs dont les équipes jouent en District : les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de TROIS joueurs ayant disputé plus de CINQ matches de championnat en équipe(s) supérieure(s).
2. Clubs ayant une ou plusieurs équipes en Ligue : Les équipes inférieures ne pourront utiliser plus de TROIS joueurs ayant disputé plus de CINQ matches de championnat en équipe (s) supérieure (s). Parmi ces joueurs, UN seul pourra avoir fait plus de DIX matches en championnat de ligue.
Toutefois la restriction d'un seul joueur ayant effectué plus de DIX matches ne concerne que les championnats Seniors masculin et féminin.
3. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des règlements généraux de la FFF, disputée par l'une des équipes supérieures de son Club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain (article 167.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football) étant précisé que cette règle s'applique, pour le District de Lyon et du Rhône de Football, aux matches disputés le week-end (c'est-à-dire du vendredi au dimanche + les lundis fériés y compris Pentecôte.)
4. Participation à plus d'une rencontre (voir article 151 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football)

Afin de ne pas voir fausser le niveau sur les derniers tours de cette compétition, vous pouvez apporter une restriction supplémentaire au niveau du paragraphe 2 de l'article 10.B des règlements sportifs du District de Lyon et du Rhône, en apportant une restriction en autorisant aucune joueuse ayant fait plus de DIX matches en championnat de ligue.

Vote pour la modification du Règlement sportif de la Coupe de Lyon et du Rhône Séniors Féminines : approuvé à l'unanimité moins 8 abstentions - Application saison 2023/2024

Vœu n°7 - VETERANS COLOMBIER SAUGNIEU

Avis défavorable du Comité Directeur du 22/05/23

« A la date de ce 12 mai le championnat vétérans est composé de 6 poules de 9, 10 ou 11 équipes alors que le calendrier est basé sur des poules de 12.

Automatiquement chaque équipe selon la poule a 2, 4 ou 6 journées dans la saison sans jouer sans compter les 16 forfaits de cette saison.

Nous proposons de réduire à 5 poules de 12 équipes soit 60 équipes le futur championnat 2023/2024.

Il peut y avoir 61 équipes, donc une poule de 13

Mais il peut y avoir également que 59 équipes voir moins.

Cela faciliterait déjà la composition des poules où nous voyons des équipes changer de poule (poule de 10 qui passe à 9 et l'autre poule de 10 qui passe à 11).

Dans le cas d'une demande de changement de poule, une fois les poules faites en début de saison par la commission des compétitions, il faudrait l'accord de d'une autre équipe pour valider ce changement.

Exemple : une équipe de la poule A veut aller dans la poule B, il faut qu'une équipe de la poule B veuille aller dans la poule A.

Il faut néanmoins que les poules restent faites en priorité avec les équipes du même groupement pour éviter des déplacements trop importants. »

Vote pour la modification du championnat Vétérans : refusé à la majorité



Remise de récompenses

Tout d'abord le District de Lyon et du Rhône de Football tient à mettre en avant Henri KESISIAN pour toutes ces années de présidence à l'AS MONTCHAT. Un film de quelques minutes lui est dédié.

Le Président Arsène MEYER le félicite et est heureux de lui remettre une plaquette offerte par le District.

Le Président Arsène MEYER remet ensuite la plaquette anniversaire au Club de MIONS pour les 50 ans du Club.

Le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale en remerciant les Clubs pour leur présence.